



Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil municipal de Lac-Édouard, tenue le 13 janvier 2026 à la salle des sessions.

Cette séance est présidée par la mairesse, madame Annic Bouchard. Étaient également présents madame la conseillère, Lyne Houle ainsi que messieurs les conseillers Marc-André Bernard, Jean Bernier, Pierre Lachance, Patrick Matton et Henry Rioux formant quorum.

Était également présent, monsieur Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier.

#### **01-26 RÉSOLUTION ADOPTANT L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU QUE** la présente séance a été dûment convoquée et débute à 18 h ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST**

**PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Marc-André Bernard

**ET RÉSOLU**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

1. Mot de bienvenue
2. Résolution adoptant l'ordre du jour
3. Résolution adoptant les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 9 décembre 2025 et ceux des assemblées spéciales du 18 décembre 2025
4. Correspondance
5. Résolution adoptant les comptes
6. Résolution nommant une coordonnatrice de la bibliothèque
7. Résolution nommant un membre du Conseil municipal au sein du Comité consultatif d'urbanisme
8. Résolution autorisation de signature, administrateurs principaux et accès au compte Desjardins
9. Résolution précisant la dérogation mineure 2023-03
10. Résolution autorisant la signature du contrat pour l'échantillonnage d'eau pour le MTQ
11. Affaires nouvelles
12. Période de questions du public
13. Levée de l'assemblée

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **02-26 RÉSOLUTION ADOPTANT LES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 9 DÉCEMBRE ET DES ASSEMBLÉES SPÉCIALES DU 18 DÉCEMBRE 2025**

**IL EST PROPOSÉ PAR** ; monsieur le conseiller Patrick Matton

**ET RÉSOLU**

**QUE** les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 9 décembre 2025 et ceux des assemblées spéciales du 18 décembre 2025 soient adoptés tel que rédigés.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



## CORRESPONDANCE

Certains membres de l'association A.R.B.R.E. s'opposent à ce que le montant de la cotisation d'entretien de leur chemin se retrouve sur le compte de taxes.

### 03-26 RÉSOLUTION ADOPTANT LES COMPTES

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Marc-André Bernard

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le greffier-trésorier soit autorisé à effectuer le paiement des comptes à payer et des comptes ratifiés et avise les membres du Conseil que la municipalité possède les crédits nécessaires pour payer lesdites dépenses.

Total : 33 529,39 \$

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 04-26 RÉSOLUTION NOMMANT MADAME ANNIE BELZIL À TITRE DE COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Pierre Lachance

**ET RÉSOLU :**

**QUE** madame Annie Belzil soit nommée coordonnatrice bénévole de la bibliothèque de la Municipalité de Lac-Édouard.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 05-26 RÉSOLUTION NOMMANT UN CONSEILLER À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

**ATTENDU QU'**un poste est vacant au sein du CCU ;

**ATTENDU QU'**un membre du Conseil municipal doit faire partie du CCU :

**ATTENDU QUE** le CCU doit compter un minimum de trois membres en plus de l'inspecteur municipal ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST**

**PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Jean Bernier

**ET RÉSOLU**

**QUE** ce Conseil nomme monsieur Henry Rioux, conseiller municipal, à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**N.B.** Monsieur le conseiller Henry Rioux s'est abstenu de voter.



**06-26 RÉSOLUTION AUTORISATION DE SIGNATURE, ADMINISTRATEURS PRINCIPAUX ET ACCES AU COMPTE DESJARDINS**

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Henry Rioux

**ET RÉSOLU**

**QUE** le Conseil municipal de Lac-Édouard autorise monsieur Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier et madame Sylvie Héon, adjointe administrative, à être administrateurs principaux du compte Desjardins de la Municipalité de Lac-Édouard.

**QUE** le Conseil municipal de Lac-Édouard autorise madame Annic Bouchard, mairesse, et monsieur Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier à signer tout document relatif à la Municipalité de Lac-Édouard.

**QUE** le Conseil municipal de Lac-Édouard autorise monsieur Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier, madame Nancy Lareau, comptable et madame Sylvie Héon, adjointe administrative, à avoir accès au compte Accès-D de la Municipalité de Lac-Édouard.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**07-26 RÉSOLUTION PRÉCISANT LA DÉROGATION MINEURE # 2023-003**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Marc-André Bernard

**ET RÉSOLU**

**QUE** suite à des vérifications supplémentaires, la municipalité considère que le bâtiment principal situé sur le lot 6 591 546, portant le matricule 9782-51-2564, est à l'extérieur de la bande riveraine.

Ceci constitue une amélioration de la situation antérieure.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**08-26 RÉSOLUTION AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC LE MTMD**

**ATTENDU QUE** le Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) doit procéder à l'échantillonnage d'eau pour l'année 2026 à la halte routière *Curé-Normandin* ainsi qu'au sous-centre de services *La Bostonnais*;

**ATTENDU QUE** le MTMD propose à la Municipalité de Lac-Édouard un contrat pour la réalisation de ces travaux d'échantillonnage d'eau, pour un montant total de 6 000 \$;

**ATTENDU QUE** le directeur général et greffier-trésorier est la personne désignée pour administrer les ententes contractuelles au nom de la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Lyne Houle

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal de Lac-Édouard autorise M. Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Édouard, le contrat avec le Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec concernant l'échantillonnage d'eau de la halte routière « Curé-Normandin » et du sous-centre de services « La Bostonnais » pour l'année 2026, au montant total de 6 000 \$;



**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit également autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **AFFAIRES NOUVELLES**

Monsieur Arseneault lit les principales nouvelles du Tour du Lac et informe les personnes présentes que le journal mensuel sera disponible en version électronique sur le site de la municipalité le 2<sup>e</sup> mercredi du mois.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

### **Question de M. Pierre Lepage :**

Pouvez-vous me dire pourquoi les sacs de vidanges doivent être d'un maximum de 15 livres chacun ?

### **Réponse de M. Pierre Arseneault, DG :**

Selon la CNESST, c'est 15 livres/sac. De plus, il faut aussi penser à nos employés de voirie qui prennent chaque sac à la main pour les jeter par-dessus la remorque ou le camion qui ont des héridelles d'au moins 8 pieds de haut.

*N.B. Pour l'entièreté des questions/réponses, ou tout autre contenu de la séance du Conseil, veuillez-vous référer à l'audio qui est déposé sur le site internet de la Municipalité de Lac-Édouard. [www.lacedouard.ca](http://www.lacedouard.ca)*

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la levée de l'assemblée.

Pierre Arseneault  
Directeur général et greffier-trésorier

Annic Bouchard  
Mairesse